

## Certificat d'introduction aux études politiques (CIEP)

Le certificat d'introduction aux études politiques (CIEP) est dédié aux publics de formation continue. Il s'adresse aux professionnels en activité, aux demandeurs d'emplois et aux élus désireux de consolider leurs connaissances, de développer leur culture générale et/ou de préparer une reprise d'études (Diplôme de Sciences Po Lyon - Certificat de spécialité professionnelle du diplôme de Sciences Po Lyon - Certificat d'Etudes Politiques - Diplôme d'établissement d'aire culturelle)

### Contenu de la formation

Ce certificat comporte un minimum de **104 heures d'enseignement** réparties en deux modules :

#### ➤ **Module Tronc commun pluridisciplinaire**

Ce premier module organisé sur deux semaines fin août / début septembre doit permettre d'acquérir rapidement des connaissances de base en matière de culture générale, de science politique, de droit public et d'économie.

Intitulé de l'enseignement	Volume horaire
Initiation au droit constitutionnel	10 heures
Initiation à la sociologie politique	8 heures
Introduction à l'économie	10 heures
Initiation aux institutions administratives /droit administratif	8 heures
Méthodologie	4 heures

#### ➤ **Module Enseignements de secteur (68 heures min)**

Ce second module composé de trois enseignements doit permettre une première orientation dans l'un des quatre secteurs de spécialisation (Affaires publiques - Affaires internationales - Communication - Territoires) en fonction des objectifs de l'apprenant.

**Il comporte un cours fondamental (CF) de secteur ou de parcours (Année 4) et deux enseignements à choisir** parmi les types de cours suivants :

- Cours fondamentaux de secteur ou de parcours (Année 4 / 24 heures)
- Cours spécialisés (Année 4 / 22 heures)
- Cours optionnels (Années 1 et 2 / 22 heures)

- ➔ Chaque enseignement est organisé sur un semestre universitaire : de mi-septembre à fin décembre ou de mi-janvier à fin avril.
- ➔ Les cours spécialisés et les cours optionnels sont en principe organisés en fin de journée (18h - 20h).
- ➔ La liste des cours spécialisés et des cours optionnels est mise à jour chaque année. Le candidat valide son choix lors de l'inscription définitive avant mi - septembre.

### **Validation et délivrance du CIEP**

L'obtention du CIEP est prononcée à l'issue de la délibération d'un jury présidé par le directeur de Sciences Po Lyon sous réserve de deux conditions :

- **Présence de l'apprenant à l'ensemble des enseignements du module *Tronc commun pluridisciplinaire*** (feuilles d'émargement). En cas d'absence pour raisons médicales, l'apprenant pourra suivre les enseignements lors de la session suivante.
- **Validation de l'examen terminal des trois enseignements du module *Enseignements de secteur*** dans les mêmes conditions que les étudiants du diplôme.

Le module est validé **si chacune des notes obtenues est supérieure ou égale à 8/20** et si la **moyenne des trois notes est égale ou supérieure à 10/20**. Dans le cas contraire, l'apprenant repasse obligatoirement les épreuves pour lesquelles il aurait obtenu une note inférieure à 8/20 et si besoin les épreuves pour lesquelles il aurait obtenu une note inférieure à 10/20.

### **Modalités d'accès et d'organisation**

- **Conditions d'accès** : titulaire du baccalauréat. Possibilité de demande d'une validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) pour les candidats n'ayant pas le diplôme requis.
- **Durée** : Formation organisée sur une année universitaire. A titre dérogatoire et dûment justifié, l'apprenant pourra choisir de valider le certificat en deux ans. La répartition des enseignements sur les deux années fera l'objet d'une concertation avec la direction du Pôle *Formation continue & Insertion professionnelle*.